

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2023-128

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 21  
Conseillers suppléés : 1  
Procurations : 13  
soit votes exprimés dont conseillers présents  
et procurations : 51

**SÉANCE DU  
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 1.3

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Communication des décisions prises par le Bureau sur le fondement des délégations données par le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions adoptées par le Bureau lors de la séance du 15 novembre 2023 sur le fondement des délégations données à cette instance par le Conseil Communautaire lors de la séance du 04/11/2020.

**DEC. 2023-007 RESSOURCES HUMAINES - Modification de DHS**



Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 5 décembre 2023  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES (Absente au moment du vote)			
2	<b>Françoise BETZ</b>		•		
3	Brigitte BIMBOES	Absente au moment du vote			
4	<b>Caroline BRAUN</b>		•		
5	Philippe BRAUN	Absent			
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL	Procuration à Annette WAGNER	•		
8	<b>Christophe BREYSACH</b>		•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Jean-Marie ROHMER	•		
10	<b>Céline CONTAL</b>		•		

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-128-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

11	Maïke DELOULE-HAMM	Absent au moment du vote			
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Procuration à Pascal NOTHISEN	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI	Absent au moment du vote			
18	Christian FOUGOU	Procuration à Anne-Marie LUTZ	•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD		•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Caroline BRAUN	•		
33	Marie-Berthe KERN	Suppléée par Dominique BAUMERT	•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF	Procuration à Jacky WOLFARTH	•		
37	Julien KOEGLER	Procuration à Audrey FRINDEL	•		
38	Daniel KOEHLER	Procuration à Marie-Thérèse BREGAND	•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Absente			
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à Claude HERTRICH	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ		•		
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>51</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-128-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

	Vote pour	Vote contre	Abstention
--	--------------	----------------	------------

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-128-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2023-129

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 21  
Conseillers suppléés : 1  
Procurations : 13  
soit votes exprimés dont conseillers présents  
et procurations : 51

**SÉANCE DU  
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## **Point 2**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification de la convention constitutive du GECT Eurodistrict Strasbourg – Ortenau**

Les statuts de l'Eurodistrict sont modifiés en raison de l'entrée de la CeA et de la Région dans l'Eurodistrict.

Cette modification n'implique pas de changement pour la Communauté de Communes en ce qui concerne les sièges. Seule la cotisation financière évoluera à la baisse.

**Ainsi, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'autoriser la Communauté de Communes à adhérer à la présente convention ainsi modifiée
- D'autoriser le Président à signer la convention



Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 5 décembre 2023  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-129-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES (Absente au moment du vote)			
2	<b>Françoise BETZ</b>		•		
3	Brigitte BIMBOES	Absente au moment du vote			
4	<b>Caroline BRAUN</b>		•		
5	Philippe BRAUN	Absent			
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL	Procuration à Annette WAGNER	•		
8	<b>Christophe BREYSACH</b>		•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Jean-Marie ROHMER	•		
10	<b>Céline CONTAL</b>		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Absent au moment du vote			
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	<b>Caroline ECKENFELDER</b>		•		
14	<b>René EGGERMANN</b>		•		
15	Stanis EKMAN	Procuration à Pascal NOTHISEN	•		
16	<b>Audrey FRINDEL</b>		•		
17	Guillaume FORGIARINI	Absent au moment du vote			
18	Christian FOUGOU	Procuration à Anne-Marie LUTZ	•		
19	<b>Nathalie GARBACIAK</b>		•		
20	<b>Grégory GILGENMANN</b>		•		
21	<b>Patrick GIRARD</b>		•		
22	<b>Stéphanie GUIMIER</b>		•		
23	<b>Monique HEILBRONN</b>		•		
24	<b>Claude HERTRICH</b>		•		
25	<b>Martine HEYM</b>		•		
26	<b>Marianne HORNY-GONIER</b>		•		
27	<b>Marthe HURTER</b>		•		
28	<b>Jean-Pierre ISSENHUTH</b>		•		
29	<b>Vincent JAEGLI</b>	Procuration à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	<b>Laurent JEHL</b>		•		
32	David JOURNET	Procuration à Caroline BRAUN	•		
33	Marie-Berthe KERN	Suppléée par Dominique BAUMERT	•		
34	<b>Audrey KISTNER</b>		•		
35	<b>Éric KLETHI</b>		•		
36	Jean-Jacques KNOPF	Procuration à Jacky WOLFARTH	•		
37	Julien KOEGLER	Procuration à Audrey FRINDEL	•		
38	Daniel KOEHLER	Procuration à Marie-Thérèse BREGAND	•		
39	<b>Françoise KOPFF-HUBER</b>		•		
40	<b>Anne-Marie LUTZ</b>		•		
41	<b>Isabelle MISME</b>		•		
42	Brigitte NEITER	Absente			

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-129-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à Claude HERTRICH	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ		•		
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>51</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-129-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2023-130

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 21  
Conseillers suppléés : 1  
Procurations : 13  
soit votes exprimés dont conseillers présents  
et procurations : 51

**SÉANCE DU  
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 3

### RESSOURCES HUMAINES – Transformations et créations de postes

Transformations (suppressions pour création)

SERVICE	FONCTION	POSTE ACTUEL	NUMERO DU POSTE	NOUVEAU POSTE	MOTIF	BUDGET	NUMERO DU POSTE CREE	Date d'effet
Direction Familles Enfance Education Sud	Animatrice périscolaire	Adjoint animation	ADJ AN 50	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Lauréate du concours	CCCE	ADJ AN P2L 16	1 <sup>er</sup> décembre 2023
Direction Ressources et Familles	Educatrice de Jeune Enfant	Médecin	MED2 1	EDU JENF 16	Recrutement	CCCE	EDU JENF 16	1 <sup>er</sup> décembre 2023

Au vu des besoins existants et dans la poursuite du principe de déprécarisation des agents, il est proposé de transformer les postes d'accroissement d'activités en poste permanent.

**C'est pourquoi, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'adopter la création du poste suivant avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2023 :**

Service/	Fonction	Poste actuel	DHS	NUMERO DU POSTE	Motif	Budget
Centre Technique Municipal	Agent d'entretien	Adjoint technique	32h00	ADJ TE 75	Déprécarisation/ poste accroissement temporaire en emploi permanent	Ville d'Erstein
Centre Technique Municipal	Agent d'entretien	Adjoint technique	21h00	ADJ TE 76	Déprécarisation/ poste accroissement temporaire en emploi permanent	Ville d'Erstein
Centre Technique Municipal	Agent d'entretien	Adjoint technique	35h00	ADJ TE 77	Déprécarisation/ poste accroissement temporaire en emploi permanent	Ville d'Erstein

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-130-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Service/	Fonction	Poste actuel	DHS	NUMERO DU POSTE	Motif	Budget
Service de Gestion des déchets ménagers	Agent d'entretien	Adjoint technique	35h00	ADJ TE 78	Déprécarisation/ poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Service de Gestion des déchets ménagers	Agent d'entretien	Adjoint technique	35h00	ADJ TE 79	Déprécarisation/ poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Service de Gestion des déchets ménagers	Agent d'entretien	Adjoint technique	35h00	ADJ TE 80	Déprécarisation/ poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE
Direction des Infrastructures et Projets	Agent d'entretien	Adjoint technique	20h00	ADJ TE 81	Déprécarisation/ poste accroissement temporaire en emploi permanent	CCCE

Ainsi, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver la création des postes,
- de modifier le tableau des effectifs,
- d'inscrire les crédits nécessaires,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.



Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 5 décembre 2023  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES (Absente au moment du vote)			
2	<b>Françoise BETZ</b>		•		
3	Brigitte BIMBOES	Absente au moment du vote			
4	<b>Caroline BRAUN</b>		•		
5	Philippe BRAUN	Absent			
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL	Procuration à Annette WAGNER	•		
8	<b>Christophe BREYSACH</b>		•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Jean-Marie ROHMER	•		
10	<b>Céline CONTAL</b>		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Absent au moment du vote			
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER			

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-130-DF  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023



13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Procuration à Pascal NOTHISEN	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI	Absent au moment du vote			
18	Christian FOUGOU	Procuration à Anne-Marie LUTZ	•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD		•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Caroline BRAUN	•		
33	Marie-Berthe KERN	Suppléée par Dominique BAUMERT	•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF	Procuration à Jacky WOLFARTH	•		
37	Julien KOEGLER	Procuration à Audrey FRINDEL	•		
38	Daniel KOEHLER	Procuration à Marie-Thérèse BREGAND	•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Absente			
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à Claude HERTRICH	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ		•		
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>51</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-130-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2023-131

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 21  
Conseillers suppléés : 1  
Procurations : 13  
soit votes exprimés dont conseillers présents  
et procurations : 51

**SÉANCE DU  
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## **Point 4**

### **RESSOURCES HUMAINES – Dispositif de liquidation des congés**

→ Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

→ Vu le décret n°85-1250 du 26 décembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux dans son article 5 dispose que le congé dû pour une année de service accompli ne peut se reporter sur l'année suivante, sauf autorisation exceptionnelle donnée par l'autorité territoriale.

→ Rappel de la réglementation :

• Chaque agent public en activité a droit, pour une année de service accomplie du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service. C'est-à-dire qu'il est égal à 5 fois le nombre de jours travaillés par l'agent au cours d'une semaine et ce, indépendamment du fait qu'il soit à temps complet, non complet ou partiel et de son temps de travail.

• Le report des congés sur l'année suivante est cependant possible sur autorisation exceptionnelle de l'autorité territoriale. L'absence de service du fait des congés annuels est limitée à 31 jours consécutifs.

• En cas de congé non pris, un fonctionnaire ne peut prétendre au versement d'une indemnité compensatrice et ce, en aucun cas. Ainsi, en cas de départ d'un agent de la collectivité (démission, mutation, retraite), l'agent doit avoir soldé ses jours de congés annuels avant de partir.

→ Proposition :

Afin d'intégrer une souplesse autorisée par la réglementation dans la liquidation des congés, il est proposé de modifier la période de référence pour la liquidation des congés annuels de l'année N jusqu'au 28 février de l'année N+1.

A l'issue de la dite période, les congés non pris pour l'année N de référence seront perdus.

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-131-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'adopter les modalités de prise des congés annuels de l'année N jusqu'au 28 février de l'année N+1,
- de modifier le protocole du temps de travail en intégrant cette disposition avec une mise en œuvre immédiate.



Pour Extrait conforme  
 Fait à BENFELD, le 5 décembre 2023  
 Le Président,  
 Stéphane SCHAAL

Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES (Absente au moment du vote)			
2	<b>Françoise BETZ</b>		•		
3	Brigitte BIMBOES	Absente au moment du vote			
4	<b>Caroline BRAUN</b>		•		
5	Philippe BRAUN	Absent			
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL	Procuration à Annette WAGNER	•		
8	<b>Christophe BREYSACH</b>		•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Jean-Marie ROHMER	•		
10	<b>Céline CONTAL</b>		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM	Absent au moment du vote			
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	<b>Caroline ECKENFELDER</b>		•		
14	<b>René EGGERMANN</b>		•		
15	Stanis EKMAN	Procuration à Pascal NOTHISEN	•		
16	<b>Audrey FRINDEL</b>		•		
17	Guillaume FORGIARINI	Absent au moment du vote			
18	Christian FOUGOU	Procuration à Anne-Marie LUTZ	•		
19	<b>Nathalie GARBACIAK</b>		•		
20	<b>Grégory GILGENMANN</b>		•		
21	<b>Patrick GIRARD</b>		•		
22	<b>Stéphanie GUIMIER</b>		•		
23	<b>Monique HEILBRONN</b>		•		
24	<b>Claude HERTRICH</b>		•		
25	<b>Martine HEYM</b>		•		
26	<b>Marianne HORNY-GONIER</b>		•		
27	<b>Marthe HURTER</b>		•		
28	<b>Jean-Pierre ISSENHUTH</b>		•		
29	<b>Vincent JAEGLI</b>	Procuration à Marianne HORNY-GONIER	•		

Accusé de réception en préfecture  
 067-200067924-20231129-2023-131-DE  
 Date de télétransmission : 08/12/2023  
 Date de réception préfecture : 08/12/2023

30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Caroline BRAUN	•		
33	Marie-Berthe KERN	Suppléée par Dominique BAUMERT	•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF	Procuration à Jacky WOLFARTH	•		
37	Julien KOEGLER	Procuration à Audrey FRINDEL	•		
38	Daniel KOEHLER	Procuration à Marie-Thérèse BREGAND	•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Absente			
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à Claude HERTRICH	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ		•		
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>51</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-131-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2023-132

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 19  
Conseillers suppléés : 1  
Procurations : 13  
soit votes exprimés dont conseillers présents  
et procurations : 53

**SÉANCE DU  
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 5

### **RESSOURCES HUMAINES – Monétisation du Compte Epargne Temps**

→ Le Compte Epargne Temps (CET) a été institué dans la Fonction Publique Territoriale par les décrets n°2004-878 du 26 août 2004 et n° 2010-531 du 20 mai 2010 pour les agents titulaires et contractuels ayant accompli au moins une année de service (les années de stagiaires ne sont pas concernées) de la Fonction Publique.

→ La collectivité a adopté le dispositif par délibération n° 2017-166 spécifiant les contours du dispositif et notamment le principe de l'alimentation et de la prise du CET.

→ Les grands principes du Compte Epargne Temps :

⇒ Bénéficiaires :

• Les agents titulaires et les agents contractuels de la fonction publique territoriale qui occupent un emploi à temps complet ou à temps non complet et les fonctionnaires de la fonction publique de l'État ou hospitalière en position de détachement peuvent demander l'ouverture d'un compte épargne temps (CET) s'ils sont employés de manière continue et ont accompli au minimum une année de service :

- pour les agents titulaires : prise en compte des services accomplis, en tant que stagiaire et titulaire, dans la fonction publique territoriale ;
- pour les agents contractuels : prise en compte des services accomplis auprès de la collectivité.

Sont exclus du dispositif :

- les agents stagiaires qui ne sont pas titulaires d'un autre grade au sein de la collectivité. Ceux qui détenaient un CET en tant qu'agent contractuel, avant leur nomination stagiaire, ne pourront pas utiliser les jours épargnés pendant leur stage, ni en accumuler de nouveaux ;
- les contractuels de droit privé (CUI, CAE, apprentis...) et les personnels engagés à la vacation ;
- les agents contractuels recrutés pour une durée inférieure à une année.

⇒ Gestion du compte :

→ L'ouverture est réalisée par écrit à la demande de l'agent à Monsieur le Président et/ou via un formulaire adapté. Il peut être alimenté dans la limite de **60 jours maximum** comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-132-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

- Le report de jours de congés annuels (y compris les jours de congés supplémentaires dits de « fractionnement »), sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puissent être inférieur à 20 jours (ex. : un agent à temps plein ayant 25 jours de congés pourra poser 5 jours de CET). Les jours de congés bonifiés ne peuvent pas être épargnés ;
- Le report de jours de réduction du temps de travail (RTT) sans limitation ;
- L'unité d'alimentation du CET est en demi-journée ou journée entière

S'agissant des congés annuels, l'agent ne pourra alimenter le CET que lorsqu'il aura posé un nombre minimum de jours de congés, soit 20 jours de congés annuels pour un temps plein. Par ailleurs, pour les agents exerçant leur mission à temps partiel ou à temps non complet, le nombre de jours pouvant alimenter le CET est affecté de la même quotité que celle du temps partiel ou du taux d'emploi, à l'identique de la règle qui s'applique pour la détermination des droits à congé annuel.

⇒ Fonctionnement du CET :

- Droit inférieur ou égal à 15 jours :

Lorsque le nombre de jours comptabilisés sur le CET est inférieur ou égal à 15, les jours épargnés ne peuvent être utilisés que sous forme de congé. L'agent peut utiliser tout au long de l'année, comme congés, les jours placés sur son CET, en les prenant par journées ou demi-journées. L'agent réalise une demande écrite via le formulaire dans les mêmes conditions que le congé annuel.

- Droit supérieur à 15 jours :

**Compensation financière** possible par :

- paiement forfaitaire des jours,
- ou de la prise en compte des jours au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

Dans ce cadre, l'agent bénéficie de plusieurs solutions :

- si ce nombre est > 15 jours (du 16<sup>ème</sup> au 60<sup>ème</sup> jour), l'agent ne peut utiliser les 15 premiers jours que sous la forme de congés annuels et peut exercer une option, au plus tard le 28 février de l'année suivante, pour les jours dépassant ce seuil, et dans les proportions qu'il souhaite :
  - s'il est fonctionnaire affilié à la CNRACL : l'agent peut opter pour le maintien des jours sur le C.E.T, pour leur utilisation en jours de congés, pour leur indemnisation ou pour la prise en compte au titre du RAFP,
  - s'il est fonctionnaire affilié au régime général de sécurité sociale ou contractuel de droit public : l'agent peut opter, pour le maintien des jours sur le C.E.T., pour leur utilisation en jours de congés ou pour leur indemnisation.

Ainsi, une indemnisation forfaitaire des jours épargnés au-delà du 15<sup>ème</sup> jour peut faire l'objet d'un paiement dans les conditions suivantes, tenant compte de la catégorie hiérarchique de l'agent et en vertu de l'arrêté du 28 août 2009 :

- Catégorie A : 135 euros brut par jour
- Catégorie B : 90 euros brut par jour
- Catégorie C : 75 euros brut par jour

- L'indemnité est imposable et assujettie aux mêmes cotisations et contributions que les éléments du régime indemnitaire, ainsi que l'avait précisé la circulaire du 6 novembre 2007 publiée dans le cadre du dispositif d'indemnisation mis en place en 2007.
- Ces montants sont ceux en vigueur le jour de la présentation du point. En cas d'évolution de la réglementation en vigueur, les montants seront automatiquement réajustés.
- En cas de décès de l'agent, les jours épargnés sur le C.E.T donnent toujours lieu à une indemnisation de ses ayants droit et ce même si la collectivité n'a pas délibéré pour la monétisation. Le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est multiplié par le montant forfaitaire correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent au moment de son décès.

L'agent pourra adresser une demande à l'autorité territoriale sollicitant le paiement, en précisant sous quelle forme. Celle-ci ne pourra être réalisée qu'une fois par an.

Accusé de réception en préfecture 067-200067924-20231129-2023-132-DE Date de télétransmission : 08/12/2023 Date de réception préfecture : 08/12/2023
---

26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Caroline BRAUN	•		
33	Marie-Berthe KERN	Suppléée par Dominique BAUMERT	•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOFF	Procuration à Jacky WOLFARTH	•		
37	Julien KOEGLER	Procuration à Audrey FRINDEL	•		
38	Daniel KOEHLER	Procuration à Marie-Thérèse BREGAND	•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Absente			
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à Claude HERTRICH	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ		•		
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>53</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-132-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'adopter les évolutions du principe du Compte Epargne Temps,
- d'approuver les modalités d'indemnisation des jours inscrits au CET dans les conditions précitées,
- d'abroger la délibération n° 2017-166 fixant les modalités d'application du CET dans la collectivité,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de la délibération.

Pour Extrait conforme  
 Fait à BENFELD, le 5 décembre 2023  
 Le Président,  
 Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES (Absente au moment du vote)			
2	<b>Françoise BETZ</b>		•		
3	Brigitte BIMBOES	Absente au moment du vote			
4	<b>Caroline BRAUN</b>		•		
5	Philippe BRAUN	Absent			
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL	Procuration à Annette WAGNER	•		
8	<b>Christophe BREYSACH</b>		•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Jean-Marie ROHMER	•		
10	<b>Céline CONTAL</b>		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	<b>Caroline ECKENFELDER</b>		•		
14	<b>René EGGERMANN</b>		•		
15	Stanis EKMAN	Procuration à Pascal NOTHISEN	•		
16	<b>Audrey FRINDEL</b>		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Procuration à Anne-Marie LUTZ	•		
19	<b>Nathalie GARBACIAK</b>		•		
20	<b>Grégory GILGENMANN</b>		•		
21	<b>Patrick GIRARD</b>		•		
22	<b>Stéphanie GUIMIER</b>		•		
23	<b>Monique HEILBRONN</b>		•		
24	<b>Claude HERTRICH</b>		•		
25	<b>Martine HEYM</b>		•		

Accusé de réception en préfecture  
 067-200067924-20231129-2023-132-DE  
 Date de télétransmission : 08/12/2023  
 Date de réception préfecture : 08/12/2023



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2023-133

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 19  
Conseillers suppléés : 1  
Procurations : 13  
soit votes exprimés dont conseillers présents  
et procurations : 53

**SÉANCE DU  
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 6

### RESSOURCES HUMAINES – Titre de restauration : évolution du dispositif actuel

La collectivité a adopté le 18 décembre 2019 le régime des titres restaurant actuellement en vigueur et n'ayant plus évolué depuis l'adoption des titres de restaurant par la Ville d'Erstein en 2007.

Pour mémoire, les agents bénéficient à ce jour d'un carnet de 10 tickets avec une valeur faciale de 5 euros et une prise en charge à hauteur de 50% par la collectivité.

Dans un contexte de forte inflation et de sollicitation régulière d'agents, la collectivité souhaite améliorer le pouvoir d'achat de ses agents tout en favorisant l'attractivité de la Communauté de Communes dans le cadre de futur recrutement.

Considérant que les titres de restauration pourront être valorisés dans les commerces et restaurants du territoire.

Considérant que le dispositif actuel n'a plus évolué depuis 2007.

Considérant que les titres restaurant présentent un avantage sociale majeur et intéressant pour la collectivité puisque exonéré de charges.

Collectivité	Nb d'agents	Situation actuelle 10 tickets à 5 euros				Simulation 15 tickets à 8 euros (120 euros)				Coût supplémentaire Collectivité	
		Simulation mensuelle		Simulation annuelle sur 11 mois		Simulation mensuelle		Simulation annuelle sur 11 mois			
		Agent	Collectivité	Agent	Collectivité	Agent	Collectivité	Agent	Collectivité	Mensuel	Annuel
Communauté de Communes	312	7 800	7 800	85 800	85 800	18 720	18 720	205 920	205 920	10 920	120 120
Ville d'Erstein	124	3 100	3 100	34 100	34 100	7 440	7 440	81 840	81 840	4 340	47 740
Schaeffersheim	3	75	75	825	825	180	180	1 980	1 980	105	1 155
Uttenheim	3	75	75	825	825	180	180	1 980	1 980	105	1 155
Osthouse	2	50	50	550	550	120	120	1 320	1 320	70	770
Ichtratzheim	1	25	25	275	275	60	60	660	660	35	385
Herbsheim	5	125	125	1 375	1 375	300	300	3 300	3 300	175	1 925
Limersheim	2	50	50	550	550	120	120	1 320	1 320	70	770
<b>Total</b>	<b>452</b>	<b>11 300</b>	<b>11 300</b>	<b>124 300</b>	<b>124 300</b>	<b>27 120</b>	<b>27 120</b>	<b>298 320</b>	<b>298 320</b>	<b>15 820</b>	<b>174 020</b>

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-133-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Impact par agent			
Mensuel		Annuel	
10 tickets à 5 euros	15 tickets à 8 euros	10 tickets à 5 euros	15 tickets à 8 euros
25	60	275	660
35		385	

→ Evolution du carnet en carte de restaurant

- Enfin, plusieurs commerces n'acceptant plus les titres de restauration au format papier, il est proposé de les remplacer par la carte restaurant dont la première est remise à titre gracieux à chaque agent.
- En cas de perte, l'agent devra s'acquitter d'un montant forfaitaire de 5 euros.
- Cette migration induira de fait l'annulation des frais de gestion facturés et pris en charge ce jour par la collectivité.

Les modalités d'attribution et les conditions d'éligibilité adoptées dans la délibération n° 2019-103 restent en vigueur.

**Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :**

- d'adopter les nouveaux contours du dispositif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- d'augmenter le nombre de tickets à 15,
- de porter la valeur faciale du ticket à 8 euros,
- de maintenir la participation de l'employeur à hauteur de 50%.
- de valider le principe de la carte restaurant,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer toute acte y afférent.

Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 5 décembre 2023  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES (Absente au moment du vote)			
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES	Absente au moment du vote			
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Absent			
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL	Procuration à Annette WAGNER	•		

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-133-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

8	<b>Christophe BREYSACH</b>		•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Jean-Marie ROHMER	•		
10	<b>Céline CONTAL</b>		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	<b>Caroline ECKENFELDER</b>		•		
14	<b>René EGGERMANN</b>		•		
15	Stanis EKMAN	Procuration à Pascal NOTHISEN	•		
16	<b>Audrey FRINDEL</b>		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Procuration à Anne-Marie LUTZ	•		
19	<b>Nathalie GARBACIAK</b>		•		
20	<b>Grégory GILGENMANN</b>		•		
21	<b>Patrick GIRARD</b>		•		
22	<b>Stéphanie GUIMIER</b>		•		
23	<b>Monique HEILBRONN</b>		•		
24	<b>Claude HERTRICH</b>		•		
25	<b>Martine HEYM</b>		•		
26	<b>Marianne HORNY-GONIER</b>		•		
27	<b>Marthe HURTER</b>		•		
28	<b>Jean-Pierre ISSENHUTH</b>		•		
29	<b>Vincent JAEGLI</b>	Procuration à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	<b>Laurent JEHL</b>		•		
32	David JOURNET	Procuration à Caroline BRAUN	•		
33	Marie-Berthe KERN	Suppléée par Dominique BAUMERT	•		
34	<b>Audrey KISTNER</b>		•		
35	<b>Éric KLETHI</b>		•		
36	Jean-Jacques KNOPF	Procuration à Jacky WOLFARTH	•		
37	Julien KOEGLER	Procuration à Audrey FRINDEL	•		
38	Daniel KOEHLER	Procuration à Marie-Thérèse BREGAND	•		
39	<b>Françoise KOPFF-HUBER</b>		•		
40	<b>Anne-Marie LUTZ</b>		•		
41	<b>Isabelle MISME</b>		•		
42	Brigitte NEITER	Absente		NEITER	
43	<b>Pascal NOTHISEN</b>		•		
44	<b>Jean-Marie ROHMER</b>		•		
45	Philippe ROME	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
46	<b>Stéphane SCHAAL</b>		•		
47	<b>Rémy SCHENK</b>		•		
48	<b>Denis SCHULTZ</b>		•		
49	<b>Florence SCHWARTZ</b>		•		
50	<b>Alain STENGER</b>		•		
51	<b>Aurélie STORCK</b>	Procuration à Claude HERTRICH	•		
52	<b>Christian STRIEBEL</b>		•		
53	<b>Anny SUR-RIEGEL</b>		•		
54	<b>Valérie VALIAMÉ</b>		•		
55	<b>Annette WAGNER</b>		•		
56	<b>Claude WEIL</b>		•		
57	<b>Fernand WILLMANN</b>				

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-133-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

58	Jacky WOLFARTH		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS			53	0	0
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-133-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2023-134

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 17  
Conseillers suppléés : 1  
Procurations : 13  
soit votes exprimés dont conseillers présents  
et procurations : 55

**SÉANCE DU  
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 7

### **RESSOURCES HUMAINES – Participation employeur pour les prestations sociales complémentaires (mutuelle santé, prévoyance) : Evolution au 1er janvier 2024**

→ La communauté de Communes verse une participation aux agents qui adhèrent à la MUTEST et COLLECTEAM dans le cadre de la protection santé et prévoyance.

→ Actuellement, la Communauté de Communes accorde, à ses agents, une participation financière pour le risque santé et prévoyance. Les participations financières sont accordées exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

#### → MUTEST :

Le niveau de participation de l'employeur est fixé et modulé en fonction de la rémunération mensuelle brute par l'agent, incluant le traitement brut indiciaire, la NBI, le supplément familial de traitement et les primes et indemnités.

#### Tarif 2023

	1	2	3	4	5
Inf. 1800 brut	32	39	47	54	62
entre 1801 et 2300 brut	27	34	41	49	56
sup. 2301 brut	22	29	36	44	51

#### → COLLECTEAM :

Le niveau de participation de l'employeur est fixé et modulé en fonction de la rémunération brute par l'agent incluant le traitement brut indiciaire et la NBI

#### Tarif 2023

	2023
Inf. ou égale 1600	15
entre 1601 et 2100	10
sup. 2101	5

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-134-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

→ Le Centre de Gestion a informé les collectivités de l'augmentation des cotisations salariales hauteur de 5% pour la MUTEST et 16,5% pour COLLECTEAM

à

→ Ainsi, il est proposé de prendre en charge l'augmentation des cotisations.

→ La participation financière de la collectivité sera versée directement à chaque agent bénéficiaire.

→ Les autres dispositions du dispositif restent inchangées.

**Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :**

- de modifier le régime de participation employeur à la complémentaire santé et prévoyance,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif,
- d'inscrire chaque année au budget les crédits correspondants à la mise en œuvre du dispositif.

Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 5 décembre 2023  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES			
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Absent			
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL	Procuration à Annette WAGNER	•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Jean-Marie ROHMER	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Procuration à Pascal NOTHISEN	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Procuration à Anne-Marie LUTZ	•		

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-134-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD		•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Caroline BRAUN	•		
33	Marie-Berthe KERN	Suppléée par Dominique BAUMERT	•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF	Procuration à Jacky WOLFARTH	•		
37	Julien KOEGLER	Procuration à Audrey FRINDEL	•		
38	Daniel KOEHLER	Procuration à Marie-Thérèse BREGAND	•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Absente			
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à Claude HERTRICH	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ		•		
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-134-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2023-135

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 17  
Conseillers suppléés : 1  
Procurations : 13  
soit votes exprimés dont conseillers présents  
et procurations : 55

**SÉANCE DU  
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 8

### **FINANCES – Attribution de subvention à l'Amicale du Personnel de la CCCE au titre de l'année 2023**

Suite à l'attribution de la subvention en mai d'un montant de 8100€ à l'Amicale du Personnel, un grand nombre d'inscription a été enregistré à l'Amicale, justifiant un complément de subvention à hauteur de 3510€ demandé par le Président de l'Amicale le 21 novembre 2023.

Ainsi, à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** l'attribution de ce complément de subvention
- **AUTORISE** la refacturation aux communes mutualisées d'une quote part de cette subvention sur la base de la participation de la CCCE qui s'élève à 45€ par an et par membre.

Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 5 décembre 2023  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES			
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-135-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023



5	Philippe BRAUN	Absent			
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL	Procuration à Annette WAGNER	•		
8	<b>Christophe BREYSACH</b>		•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Jean-Marie ROHMER	•		
10	<b>Céline CONTAL</b>		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	<b>Caroline ECKENFELDER</b>		•		
14	<b>René EGGERMANN</b>		•		
15	Stanis EKMAN	Procuration à Pascal NOTHISEN	•		
16	<b>Audrey FRINDEL</b>		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Procuration à Anne-Marie LUTZ	•		
19	<b>Nathalie GARBACIAK</b>		•		
20	<b>Grégory GILGENMANN</b>		•		
21	<b>Patrick GIRARD</b>		•		
22	<b>Stéphanie GUIMIER</b>		•		
23	<b>Monique HEILBRONN</b>		•		
24	<b>Claude HERTRICH</b>		•		
25	<b>Martine HEYM</b>		•		
26	<b>Marianne HORNY-GONIER</b>		•		
27	<b>Marthe HURTER</b>		•		
28	<b>Jean-Pierre ISSENHUTH</b>		•		
29	<b>Vincent JAEGLI</b>	Procuration à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	<b>Laurent JEHL</b>		•		
32	David JOURNET	Procuration à Caroline BRAUN	•		
33	Marie-Berthe KERN	Suppléée par Dominique BAUMERT	•		
34	<b>Audrey KISTNER</b>		•		
35	<b>Éric KLETHI</b>		•		
36	Jean-Jacques KNOPF	Procuration à Jacky WOLFARTH	•		
37	Julien KOEGLER	Procuration à Audrey FRINDEL	•		
38	Daniel KOEHLER	Procuration à Marie-Thérèse BREGAND	•		
39	<b>Françoise KOPFF-HUBER</b>		•		
40	<b>Anne-Marie LUTZ</b>		•		
41	<b>Isabelle MISME</b>		•		
42	Brigitte NEITER	Absente			
43	<b>Pascal NOTHISEN</b>		•		
44	<b>Jean-Marie ROHMER</b>		•		
45	Philippe ROME	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
46	<b>Stéphane SCHAAL</b>		•		
47	<b>Rémy SCHENK</b>		•		
48	<b>Denis SCHULTZ</b>		•		
49	<b>Florence SCHWARTZ</b>		•		
50	<b>Alain STENGER</b>		•		
51	<b>Aurélien STORCK</b>	Procuration à Claude HERTRICH	•		
52	<b>Christian STRIEBEL</b>		•		
53	<b>Anny SUR-RIEGEL</b>		•		
54	<b>Valérie VALIAMÉ</b>				

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-135-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-135-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2023-136

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 17  
Conseillers suppléés : 1  
Procurations : 13  
soit votes exprimés dont conseillers présents  
et procurations : 55

**SÉANCE DU  
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 9

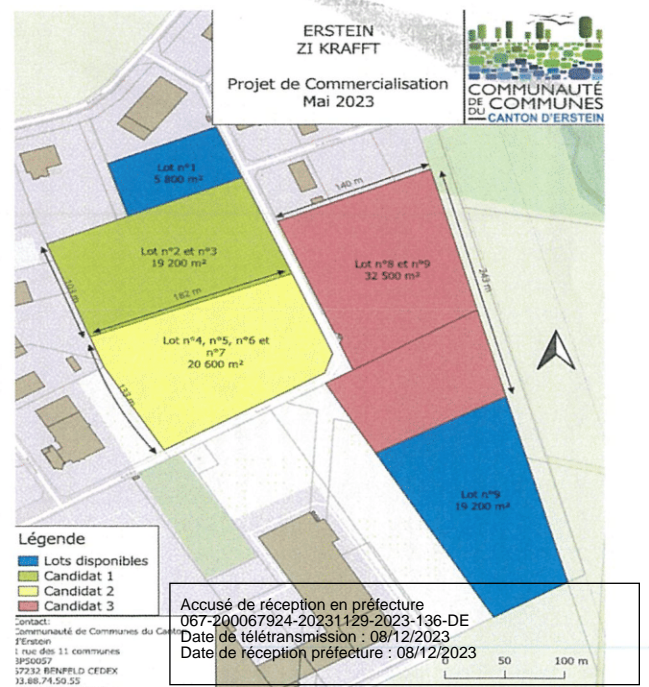
### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Implantation pour construction d'un centre logistique du groupe BERTO à la ZI ERSTEIN-KRAFFT

Le groupe BERTO, présidé par Monsieur Adrien BERTO, souhaite s'implanter au sein de la zone Industrielle d'ERSTEIN – KRAFFT, sur les lots n°4, n°5, n°6 et n°7 d'une superficie de 20 600m<sup>2</sup>.

Principales activités sur site:

- Location avec conducteur
- Transport événementiel
- Transport et affrètement

- Projet de construction d'un centre logistique pour couvrir la région Alsace et limitrophe



Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la cession des lots n°4, n°5, n°6 et n°7 de la Zone Industrielle d'Erstein-Krafft, d'une surface d'environ 20.600 m<sup>2</sup> (à valider par arpentage), au prix de 20,00 € HT/m<sup>2</sup> (soit environ 412.000,00 € HT), augmenté de la TVA, au profit de toute personne physique ou morale à condition que l'acquisition soit réalisée au vue de la poursuite de l'activité du Groupe BERTO par tout moyen juridique que ce soit (crédit-bail, etc.). Le moyen de financement sera précisé ultérieurement.
- d'autoriser le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.

Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 5 décembre 2023  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES			
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Absent			
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL	Procuration à Annette WAGNER			
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Jean-Marie ROHMER	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Procuration à Pascal NOTHISEN	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Procuration à Anne-Marie LUTZ	•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN				

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-136-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

21	Patrick GIRARD		•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Caroline BRAUN	•		
33	Marie-Berthe KERN	Suppléée par Dominique BAUMERT	•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF	Procuration à Jacky WOLFARTH	•		
37	Julien KOEGLER	Procuration à Audrey FRINDEL	•		
38	Daniel KOEHLER	Procuration à Marie-Thérèse BREGAND	•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Absente			
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à Claude HERTRICH	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ		•		
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-136-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2023-137

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 17  
Conseillers suppléés : 1  
Procurations : 13  
soit votes exprimés dont conseillers présents  
et procurations : 55

SÉANCE DU  
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

## Point 10

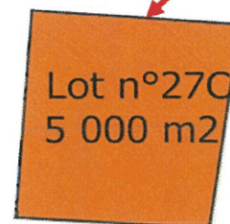
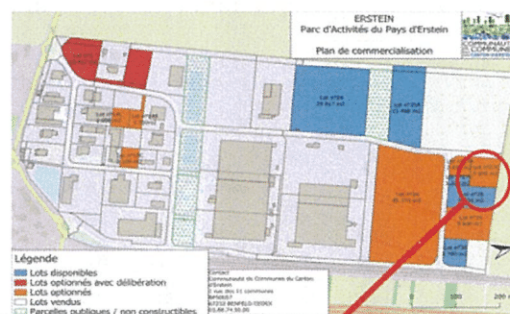
### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Souhait d'implantation pour construction d'une unité de production du groupe COMAT au PAPE à ERSTEIN

Le Groupe COMAT, dirigé par Monsieur TORTIGER, souhaite s'implanter au sein du PAPE sur le lot n°27C, inscrit au cadastre sous la section 07 parcelle 667 d'une superficie de 5011m<sup>2</sup>.

Le Groupe COMAT est un groupe français spécialisé dans la transformation de tôles planes par cisailage pour former des pièces métalliques sur mesure destinées à la finition des bâtiments (chaîneau, couverture, etc.).

Le projet :

- Surface de terrain souhaitée: 5 000m<sup>2</sup>
- Surface bâtie: 1 300 m<sup>2</sup> d'atelier + une surface de 150 m<sup>2</sup> attenante se composant de bureaux
- Au lancement création de 8 postes ( 4 opérateurs, 1 soudeur, 1 commercial, 1 assistante, 1 chauffeur). A terme (2/3 ans) le groupe prévoit une vingtaine d'emplois.



Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la cession du lot 27C de la 2<sup>nd</sup>e tranche du Parc d'Activité du Pays d'Erstein, d'une surface de 5.011 m<sup>2</sup>, au prix de 48,00 € HT/m<sup>2</sup> (soit 240.528,00 € HT), majoré de 20 400 €HT dans le cas où le projet inclurait un logement de gardiennage (soit 200 m<sup>2</sup> au prix de 150 €/m<sup>2</sup> HT), augmenté de la TVA, au profit de la SCI HEILLECOURT, ou au profit de toute personne physique ou morale que celle-ci pourra se substituer, à condition que l'acquisition

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-137-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

soit réalisée au vue de la poursuite de l'activité du Groupe COMAT NORD EST ou au profit de toute personne physique ou morale que celle-ci pourra se substituer;

- d'autoriser le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.

Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 5 décembre 2023

Le Président,  
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES			
2	<b>Françoise BETZ</b>		•		
3	<b>Brigitte BIMBOES</b>		•		
4	<b>Caroline BRAUN</b>		•		
5	Philippe BRAUN	Absent			
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL	Procuration à Annette WAGNER	•		
8	<b>Christophe BREYSACH</b>		•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Jean-Marie ROHMER	•		
10	<b>Céline CONTAL</b>		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	<b>Caroline ECKENFELDER</b>		•		
14	<b>René EGGERMANN</b>		•		
15	Stanis EKMAN	Procuration à Pascal NOTHISEN	•		
16	<b>Audrey FRINDEL</b>		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUYOU	Procuration à Anne-Marie LUTZ	•		
19	<b>Nathalie GARBACIAK</b>		•		
20	<b>Grégory GILGENMANN</b>		•		
21	<b>Patrick GIRARD</b>		•		
22	<b>Stéphanie GUIMIER</b>		•		
23	<b>Monique HEILBRONN</b>		•		
24	<b>Claude HERTRICH</b>		•		
25	<b>Martine HEYM</b>		•		
26	<b>Marianne HORNY-GONIER</b>		•		
27	<b>Marthe HURTER</b>		•		

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-137-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL		•		
32	David JOURNET	Procuration à Caroline BRAUN	•		
33	Marie-Berthe KERN	Suppléée par Dominique BAUMERT	•		
34	Audrey KISTNER		•		
35	Éric KLETHI		•		
36	Jean-Jacques KNOPF	Procuration à Jacky WOLFARTH	•		
37	Julien KOEGLER	Procuration à Audrey FRINDEL	•		
38	Daniel KOEHLER	Procuration à Marie-Thérèse BREGAND	•		
39	Françoise KOPFF-HUBER		•		
40	Anne-Marie LUTZ		•		
41	Isabelle MISME		•		
42	Brigitte NEITER	Absente			
43	Pascal NOTHISEN		•		
44	Jean-Marie ROHMER		•		
45	Philippe ROME	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
46	Stéphane SCHAAL		•		
47	Rémy SCHENK		•		
48	Denis SCHULTZ		•		
49	Florence SCHWARTZ		•		
50	Alain STENGER		•		
51	Aurélie STORCK	Procuration à Claude HERTRICH	•		
52	Christian STRIEBEL		•		
53	Anny SUR-RIEGEL		•		
54	Valérie VALIAMÉ		•		
55	Annette WAGNER		•		
56	Claude WEIL		•		
57	Fernand WILLMANN		•		
58	Jacky WOLFARTH		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2023-138

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 17  
Conseillers suppléés : 1  
Procurations : 13  
soit votes exprimés dont conseillers présents  
et procurations : 55

SÉANCE DU  
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 11

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Avis d'enquête publique - demande d'autorisation environnementale déposée par la société RE-MATCH

La société RE-MATCH installe une plateforme de traitement de gazons synthétiques sur la commune d'Erstein.

Cet établissement est soumis à Enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

A ce titre, Re-Match dispose d'une autorisation environnementale simplifiée délivrée le 31/05/2022.

Afin de répondre à un contexte de croissance des volumes de gazons synthétiques à traiter, Re-Match envisage d'augmenter la capacité de traitement de déchets non dangereux sur le site d'Erstein.

La quantité de déchets traités passera **de 9,5 t/j à 190 t/j**. Ce nouveau volume d'activité dépasse le seuil de l'autorisation sous la rubrique 2791 de la nomenclature ICPE.

Le projet n'engendre aucune modification physique de l'installation existante. Seule la période d'exploitation sera augmentée. Les volumes maximum de matières stockées sur site (polymères, plastiques, caoutchouc) resteront inchangés.



Figure 3 : Zone de stockage des gazons synthétiques

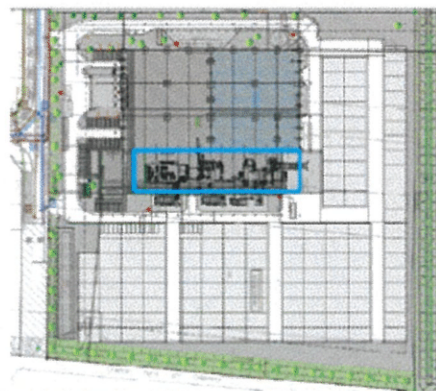


Figure 4 : Implantation du hall de traitement des déchets non dangereux

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-138-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

En réponse à une question, l'entreprise ne rejette pas à l'extérieur. Une enquête publique est en cours et un recueil d'avis pour les communes en banc-touchant.

Au vu des avis favorables de la DDT, de l'ARS67 et du SDIS67, le **Conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable.**

Pour Extrait conforme  
Fait à BENFELD, le 5 décembre 2023  
Le Président,  
Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES			•
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES				•
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Absent			
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL	Procuration à Annette WAGNER	•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Jean-Marie ROHMER	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER				•
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Procuration à Pascal NOTHISEN	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUGOU	Procuration à Anne-Marie LUTZ			•
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD				•
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER				•
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à Marianne HORNY-GONIER			•
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL				

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-138-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

32	David JOURNET	Procuration à Caroline BRAUN	•		
33	Marie-Berthe KERN	Suppléée par Dominique BAUMERT		•	
34	<b>Audrey KISTNER</b>				•
35	<b>Éric KLETHI</b>		•		
36	Jean-Jacques KNOFF	Procuration à Jacky WOLFARTH	•		
37	Julien KOEGLER	Procuration à Audrey FRINDEL	•		
38	Daniel KOEHLER	Procuration à Marie-Thérèse BREGAND	•		
39	<b>Françoise KOPFF-HUBER</b>		•		
40	<b>Anne-Marie LUTZ</b>				•
41	<b>Isabelle MISME</b>				•
42	Brigitte NEITER	Absente			
43	<b>Pascal NOTHISEN</b>		•		
44	<b>Jean-Marie ROHMER</b>		•		
45	Philippe ROME	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
46	<b>Stéphane SCHAAL</b>		•		
47	<b>Rémy SCHENK</b>		•		
48	<b>Denis SCHULTZ</b>				•
49	<b>Florence SCHWARTZ</b>		•		
50	<b>Alain STENGER</b>		•		
51	<b>Aurélie STORCK</b>	Procuration à Claude HERTRICH	•		
52	<b>Christian STRIEBEL</b>				•
53	<b>Anny SUR-RIEGEL</b>				•
54	<b>Valérie VALIAMÉ</b>		•		
55	<b>Annette WAGNER</b>		•		
56	<b>Claude WEIL</b>		•		
57	<b>Fernand WILLMANN</b>				•
58	<b>Jacky WOLFARTH</b>		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>39</b>	<b>1</b>	<b>15</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-138-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION  
2023-139

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 58  
Nombre de conseillers titulaires absents : 17  
Conseillers suppléés : 1  
Procurations : 13  
soit votes exprimés dont conseillers présents  
et procurations : 55

**SÉANCE DU  
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023**

sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,  
*Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein*

## Point 12

### **PETITE ENFANCE - Approbation du règlement intérieur de la Commission d'attribution des places Petite Enfance**

Suite à l'intégration de nos 6 structures Petite Enfance le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et afin de maintenir une continuité des contrats pris par les anciens délégataires, il a été proposé de reprendre et d'uniformiser le dispositif de **places entreprises extérieures** à l'ensemble des structures Petite-enfance. Aux vues des capacités d'accueil des structures visées, il est envisagé d'intégrer 2 places extérieures par structures, soit 12 places au total.

L'attribution de ces places sera soumise à l'avis de la Commission d'Attribution des Places et ne saurait conduire à l'application d'un tarif préférentiel.

Concernant les contrats entreprise, il a été rajouté les deux points suivants :

- Une place entreprise ne peut être attribuée par la régie qu'en vertu d'une décision de la Commission d'Attribution des Places
- Aucune place entreprise ne peut être attribuée en cas d'une demande de la famille inscrite en liste d'attente, et correspondant à la place vacante.

Les autres modifications suivantes ont été apportées :

- La mise en place de trois commissions par an à savoir :
  - La première **en février** pour les accueils de mai, juin, juillet et août
  - La seconde **en juin** pour les accueils de septembre, octobre, novembre et décembre
  - La troisième **en octobre** pour les accueils de janvier, février, mars et avril

Les commissions pourront avoir lieu en présentiel ou en distanciel en fonction du nombre de demandes.

- Les demandes d'accueil comprises entre 0.5 et 1 jour et réceptionnées en dehors des commissions pourront être étudiées immédiatement en fonction des places disponibles.
- Concernant les demandes réceptionnées entre deux commissions et dont la date d'entrée souhaitée est dans un court délai, la demande sera étudiée en cas de désistement, d'absence de réponse, ou de refus des places attribuées lors de la dernière commission.
- Les autres points inscrits dans le règlement intérieur de la Commission d'Attribution des places restent quant à eux identiques.

Accusé de réception en préfecture  
08/12/2023 06:20:067924-20231129-2023-139-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Ainsi, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :  
 -d'approuver le nouveau règlement des Commissions d'Attribution des Places Petite Enfance.

Pour Extrait conforme  
 Fait à BENFELD, le 5 décembre 2023  
 Le Président,  
 Stéphane SCHAAL



Ont pris part au vote :

	Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
1	Bruno BARTHELMÉ	Procuration à Brigitte BIMBOES	•		
2	Françoise BETZ		•		
3	Brigitte BIMBOES		•		
4	Caroline BRAUN		•		
5	Philippe BRAUN	Absent			
6	M.-Thérèse BREGAND		•		
7	Jean-Jacques BREITEL	Procuration à Annette WAGNER	•		
8	Christophe BREYSACH		•		
9	Estelle BRONN	Procuration à Jean-Marie ROHMER	•		
10	Céline CONTAL		•		
11	Maïke DELOULE-HAMM		•		
12	Benoît DINTRICH	Procuration à Alain STENGER	•		
13	Caroline ECKENFELDER		•		
14	René EGGERMANN		•		
15	Stanis EKMAN	Procuration à Pascal NOTHISEN	•		
16	Audrey FRINDEL		•		
17	Guillaume FORGIARINI		•		
18	Christian FOUYOU	Procuration à Anne-Marie LUTZ	•		
19	Nathalie GARBACIAK		•		
20	Grégory GILGENMANN		•		
21	Patrick GIRARD		•		
22	Stéphanie GUIMIER		•		
23	Monique HEILBRONN		•		
24	Claude HERTRICH		•		
25	Martine HEYM		•		
26	Marianne HORNY-GONIER		•		
27	Marthe HURTER		•		
28	Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
29	Vincent JAEGLI	Procuration à Marianne HORNY-GONIER	•		
30	Steve JECKO	Absent			
31	Laurent JEHL				

Accusé de réception en préfecture  
 067-200067924-20231129-2023-139-DE  
 Date de télétransmission : 08/12/2023  
 Date de réception préfecture : 08/12/2023

32	David JOURNET	Procuration à Caroline BRAUN	•		
33	Marie-Berthe KERN	Suppléée par Dominique BAUMERT	•		
34	<b>Audrey KISTNER</b>		•		
35	<b>Éric KLETHI</b>		•		
36	Jean-Jacques KNOPF	Procuration à Jacky WOLFARTH	•		
37	Julien KOEGLER	Procuration à Audrey FRINDEL	•		
38	Daniel KOEHLER	Procuration à Marie-Thérèse BREGAND	•		
39	<b>Françoise KOPFF-HUBER</b>		•		
40	<b>Anne-Marie LUTZ</b>		•		
41	<b>Isabelle MISME</b>		•		
42	Brigitte NEITER	Absente			
43	<b>Pascal NOTHISEN</b>		•		
44	<b>Jean-Marie ROHMER</b>		•		
45	Philippe ROME	Procuration à Stéphane SCHAAL	•		
46	<b>Stéphane SCHAAL</b>		•		
47	<b>Rémy SCHENK</b>		•		
48	<b>Denis SCHULTZ</b>		•		
49	<b>Florence SCHWARTZ</b>		•		
50	<b>Alain STENGER</b>		•		
51	<b>Aurélie STORCK</b>	Procuration à Claude HERTRICH	•		
52	<b>Christian STRIEBEL</b>		•		
53	<b>Anny SUR-RIEGEL</b>		•		
54	<b>Valérie VALIAMÉ</b>		•		
55	<b>Annette WAGNER</b>		•		
56	<b>Claude WEIL</b>		•		
57	<b>Fernand WILLMANN</b>		•		
58	<b>Jacky WOLFARTH</b>		•		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS</b>			<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			Vote pour	Vote contre	Abstention

Accusé de réception en préfecture  
067-200067924-20231129-2023-139-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023